

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. CRAINTES POUR DES CENTAINES DE PERSONNES ARRÊTÉES

En l'espace de quatre jours, après l'élection présidentielle du 28 juillet au Venezuela, les autorités ont procédé à des arrestations arbitraires de masse de manifestant-e-s. Selon le procureur général, au moins 1 062 personnes ont été placées en détention. Les ONG locales affirment qu'au moins 700 personnes sont accusées de « terrorisme », d'incitation à la haine et d'autres infractions à la définition très étendue. Des informations crédibles indiquent que les personnes arrêtées sont détenues au secret sans assistance juridique, et transférées dans des prisons de haute sécurité, exposées à des risques élevés de mauvais traitements et de torture. Nous demandons que les autorités cessent d'arrêter celles et ceux qui exercent leurs droits, et nous exhortons le parquet à garantir à toutes les personnes en détention l'accès à des avocat-e-s de leur choix et toutes les garanties d'une procédure régulière.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Procureur général de la République, Tarek William Saab*  
Edificio Sede Principal del Ministerio Público,  
Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo Avenida México,  
Caracas, Venezuela  
Courriel : [ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)

Monsieur le Procureur général de la République,

*Je vous écris afin de vous faire part de la vive inquiétude que m'inspire la vague de répression déclenchée par les autorités vénézuéliennes depuis le 28 juillet, face à des manifestations de grande ampleur auxquelles participent des personnes exerçant leurs droits fondamentaux.*

*Les informations selon lesquelles plus d'un millier de personnes, en majorité des jeunes, ont été arrêtées de manière arbitraire pour avoir manifesté en relation avec l'élection sont profondément alarmantes. Par ailleurs, les plaintes crédibles concernant l'absence totale de garanties d'une procédure régulière, ainsi que les risques réels de mauvais traitements ou même de torture, doivent recevoir une réponse urgente de la part du parquet et des autorités compétentes. Le droit international relatif aux droits humains et les normes vénézuéliennes l'exigent.*

*La crise actuelle s'inscrit dans un ensemble de violations graves des droits humains, notamment des crimes contre l'humanité, et est une conséquence de l'impunité qui prévaut pour ces crimes. La politique répressive du gouvernement, qui prend la forme d'arrestations, d'actes de torture et d'assassinats, doit cesser immédiatement.*

***Nous demandons que vous protégiez la vie et l'intégrité de chaque personne détenue et garantissiez le respect des garanties d'une procédure régulière pour tous et toutes, notamment la possibilité de s'entretenir avec des proches et une représentation juridique de confiance.***

*Veillez agréer, Monsieur le procureur, l'expression de ma haute considération,*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Venezuela connaît une crise des droits humains profonde et multidimensionnelle depuis au moins 10 ans. Au cours de cette période, Amnesty International a dénoncé de graves violations des droits humains, notamment des crimes contre l'humanité, et une situation d'urgence humanitaire complexe, qui ont conduit plus de 25 % de la population du pays à fuir à l'étranger.

Le 28 juillet, le Venezuela a connu une participation massive à l'élection présidentielle malgré un contexte préélectoral marqué par la persécution, la censure et des discours menaçants. À l'issue du scrutin, la commission électorale a annoncé que Nicolás Maduro l'avait remporté. L'opposition a cependant dénoncé le fait qu'un tel résultat n'était pas étayé par les données qu'elle a recueillies lors de l'élection. La commission électorale n'a pas annoncé de résultats officiels, ainsi que le prévoient les lois vénézuéliennes. Depuis lors, des manifestations de grande ampleur ont éclaté dans tout le pays afin de soutenir les revendications de l'opposition. En réponse, les autorités de l'État ont déployé à travers le pays leur politique de répression, qui s'appuie sur : l'utilisation d'une force létale et à létalité réduite ayant causé la mort d'au moins 11 personnes, pour la plupart des jeunes, dont deux adolescents ; des arrestations arbitraires de masse pour des motifs politiques ; la possible torture de personnalités clés de l'opposition ; des perquisitions illégales de domiciles, caractérisées par un usage excessif de la force ; la mobilisation de groupes armés pro-gouvernementaux et de membres des forces de sécurité en civil ; et un discours fortement stigmatisant contre les militant-e-s politiques, les défenseur-e-s des droits humains et les ONG. Les événements évoluent très rapidement dans le pays et la situation est explosive. Les chiffres des violations des droits humains augmentent toutes les heures et les annonces publiques de tous les acteurs concernés, nationaux et étrangers, sont diffusées en permanence.

Durant les mois ayant précédé ces élections, nous avons recensé des attaques incessantes contre l'espace civique, des dizaines d'arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture, des représailles contre des entreprises et des commerçants qui fournissent des services à des personnalités de l'opposition, et des mesures administratives arbitraires et abusives. Ces violations sont des motifs de préoccupation de longue date pour Amnesty International, contre lesquels l'organisation se mobilise depuis des années.

Les événements se déroulant actuellement s'inscrivent dans des schémas existants de crimes contre l'humanité, mais à une échelle très préoccupante qui mérite une réponse internationale. À cet égard, le bureau du procureur de la Cour pénale internationale a la compétence requise pour inclure à son enquête en cours les responsables présumés des arrestations, actes de torture, violences sexistes et persécutions survenus dans le contexte des élections. Les autorités responsables de ces crimes, y compris au sein de la chaîne de commandement, peuvent et doivent être jugées par des tribunaux impartiaux et indépendants, avec toutes les garanties d'un procès équitable.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : Espagnol / Anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 27 septembre 2024  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Personnes arrêtées pour avoir manifesté